



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Règlement du défi Défi Familles 0 Carbone

Publié le 08 novembre 2023

Règlement du défi Défi Familles 0 Carbone

Qui peut participer ? Toute famille, c'est-à-dire personnes apparentées vivant sous le même toit, et résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Riviera du levant, soit dans les communes de Gosier, Sainte-Anne, Saint-François ou La Désirade.

Comment participer ? Pour vous inscrire envoyez-nous un mail avec votre nom, prénom, coordonnées, commune de résidence à l'adresse mail defifamille0carbone@gmail.com

Quels sont vos engagements ?

En tant que participant, vous devrez vous engager à :

- Renseigner les actions avec honnêteté et transparence sur la plateforme
- Fournir les justificatifs demandés pour les actions requises (photos, relevés électriques, etc.)
- Participer à au moins 1 atelier ludique par mois
- Vous engagez dans cette aventure durant les deux mois du défi
- Être bienveillant durant la totalité du défi envers les autres familles et équipes
- Partager les bonnes pratiques !

Comment seront utilisées vos données personnelles ?

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au défi Familles 0 carbone bénéficient auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du défi Familles 0 carbone, pour la désignation de l'équipe gagnante et l'en avvertir, ainsi que pour la remise des prix. Les données de l'équipe gagnante sont également utilisées à des fins de communication sur le défi.

Les données personnelles des participants sont conservées pendant toute la durée du défi et jusqu'à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, augmentées des durées de prescription légales.



[Inscription](#)

